

COMMUNE DE PAZAYAC
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
ARRONDISSEMENT DE SARLAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Date de la séance : 27 novembre 2025

Nombre des conseillers municipaux : 13

Nombre de présents : 09

Absents avec procuration : 0

Présents ; DUMONTET Jean-Jacques ; CLAUZADE Annick ; NORMAND Catherine ; CHARLIER Régine ; PRINCE Christophe ; LANDORMY Éric ; AUTEF David ; CATUS Jérémy ; BROUSSOU Laurent

Absents : VERLHAC Jean-Claude ; LANSADE Suzy ; PRÉVOST Laurent ; GAUMY Delphine ;

Secrétaire de séance : CATUS Jérémy

2025-33 – RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE (RPQS) – EXERCICE 2024

Monsieur Le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95.635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2024 le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public EAU POTABLE, service assuré par le SMDE 24.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat
- Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour copie conforme, 27/11/2025

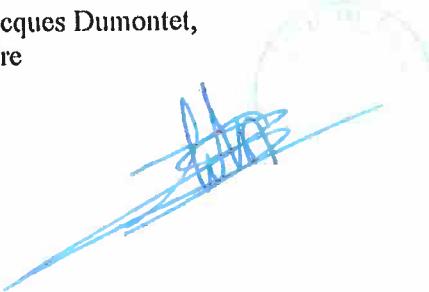
Jean-Jacques Dumontet,
 Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212403216-20251127-DE202533-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2025



COMMUNE DE PAZAYAC
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
ARRONDISSEMENT DE SARLAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Date de la séance : 27 novembre 2025

Nombre des conseillers municipaux : 13

Nombre de présents : 09

Absents avec procuration : 0

Présents ; DUMONTET Jean-Jacques ; CLAUZADE Annick ; NORMAND Catherine ; CHARLIER Régine ; PRINCE Christophe ; LANDORMY Éric ; AUTEF David ; CATUS Jérémie ; BROUSSOU Laurent

Absents : VERLHAC Jean-Claude ; LANSADE Suzy ; PRÉVOST Laurent ; GAUMY Delphine ;

Secrétaire de séance : CATUS Jérémie

2025-34 – RAPPORTS SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC- ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (RPOS) – EXERCICE 2024

Monsieur Le Maire conformément à l'article 3 du décret n° 95.635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2024 le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public SPANC et le rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement non collectif.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service

Le conseil municipal prend acte de cette présentation

Le Maire :

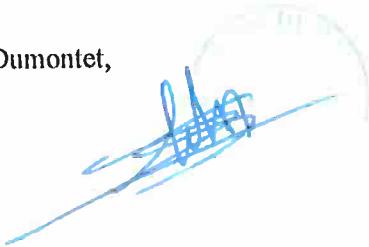
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat
- Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour copie conforme, 27/11/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 024-212403216-20251127-DE202534-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2025

Jean-Jacques Dumontet,
 Le Maire



COMMUNE DE PAZAYAC
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
ARRONDISSEMENT DE SARLAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Date de la séance : 27 novembre 2025

Nombre des conseillers municipaux : 13

Nombre de présents : 09

Absents avec procuration : 0

Présents ; DUMONTET Jean-Jacques ; CLAUZADE Annick ; NORMAND Catherine ; CHARLIER Régine ; PRINCE Christophe ; LANDORMY Éric ; AUTEF David ; CATUS Jérémie ; BROUSSOU Laurent

Absents ; VERLHAC Jean-Claude ; LANSADE Suzy ; PRÉVOST Laurent ; GAUMY Delphine ;

Secrétaire de séance : CATUS Jérémie

2025-35 – RODP 2025-TELECOMMUNICATIONS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

VU le Code des Postes et des Communications électroniques, notamment son article L.47,

VU le décret n° 2005-1676 du 27 Décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

CONSIDERANT que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de télécommunications,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

-D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2025 :

- 48.65 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 64.87 € par kilomètre et par artère en aérien

-Et dit que ces montants seront révisés chaque année en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

-Décide d'inscrire annuellement cette recette à l'article 70323 et charge Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

COMMUNE DE PAZAYAC
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
ARRONDISSEMENT DE SARLAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Date de la séance : 27 novembre 2025

Nombre des conseillers municipaux : 13

Nombre de présents : 09

Absents avec procuration : 0

Présents ; DUMONTET Jean-Jacques ; CLAUZADE Annick ; NORMAND Catherine ; CHARLIER Régine ; PRINCE Christophe ; LANDORMY Éric ; AUTEF David ; CATUS Jérémy ; BROUSSOU Laurent

Absents : VERLHAC Jean-Claude ; LANSADE Suzy ; PRÉVOST Laurent ; GAUMY Delphine ;

Secrétaire de séance : CATUS Jérémy

2025-36 – RODP 2025 – OUVRAGES DE TRANSPORT DE GAZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

VU décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et modifiant le code général des collectivités territoriales, **VU** le taux de revalorisation de l'index ingénierie pour l'année 2025,

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente,
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323,
- que la redevance due au titre de 2025 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1er janvier de cette année, soit une évolution de 1.42 % par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après, en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport de gaz.

COMMUNE DE PAZAYAC
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
ARRONDISSEMENT DE SARLAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Date de la séance : 27 novembre 2025

Nombre des conseillers municipaux : 13

Nombre de présents : 09

Absents avec procuration : 0

Présents : DUMONTET Jean-Jacques ; CLAUZADE Annick ; NORMAND Catherine ; CHARLIER Régine ; PRINCE Christophe ; LANDORMY Éric ; AUTEF David ; CATUS Jérémie ; BROUSSOU Laurent

Absents : VERLHAC Jean-Claude ; LANSADE Suzy ; PRÉVOST Laurent ; GAUMY Delphine ;

Secrétaire de séance : CATUS Jérémie

2025-37 – DELIBERATION DE PARTICIPATION EN SANTE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 827-1 à L. 827-12,
Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif au nouveau dispositif de participation des employeurs locaux à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'Accord Collectif National portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire des agents publics territoriaux signé le 11 juillet 2023 et en attente de transposition normative,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 17 octobre 2025 relatif au choix de labellisation et au montant de la participation versée aux agents pour le risque Santé, et notamment, l'avis défavorable à l'unanimité des membres du collège des représentants du personnel,

Vu la saisine pour un second passage de CST de réexamen en date du 18/11/2025,

Vu l'avis du comité social Territorial en date du 21/11/2025 relatif au choix de labellisation et au montant de la participation versée aux agents pour le risque Santé,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212403216-20251127-DE202537-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2025

COMMUNE DE PAZAYAC
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
ARRONDISSEMENT DE SARLAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Date de la séance : 27 novembre 2025

Nombre des conseillers municipaux : 13

Nombre de présents : 09

Absents avec procuration : 0

Présents ; DUMONTET Jean-Jacques ; CLAUZADE Annick ; NORMAND Catherine ; CHARLIER Régine ; PRINCE Christophe ; LANDORMY Éric ; AUTEF David ; CATUS Jérémie ; BROUSSOU Laurent

Absents : VERLHAC Jean-Claude ; LANSADE Suzy ; PRÉVOST Laurent ; GAUMY Delphine ;

Secrétaire de séance : CATUS Jérémie

2025-38 – DISTRIBUTION D’UN COLIS DE NOËL AUX PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 80 ANS ET NE PARTICIPANT PAS AU REPAS DES AINES

VU le budget de la commune ;

VU l’exposé de Monsieur Le Maire

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la distribution d’un colis de Noël aux personnes âgées de plus de 80 ans au 31/12/2025 et ne participant pas au repas des ainés organisé le 20/12/2025
- **INSCRIT** cette somme au budget à l’article 6232

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’Etat
- Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour copie conforme, 27/11/2025

Jean-Jacques Dumontet,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l’Intérieur

024-212403216-20251127-DE202538-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2025

